

Conseil Municipal du 11 Décembre 2013

L'an *deux Mil Treize* le Onze du mois de Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *décembre*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **16**

Nombre de Conseillers Présents : **10**

Nombre de Votants : **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 Décembre 2013 (affichée le 5 décembre 2013)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **17 décembre 2013**

Étaient présents : Mrs ROUX, BOSSÉ, BOURDEL, FEUVRAIS, TOUEILLE, Mmes CHAUVIN, OUSSET, Mrs POIGNANT, MONNIER, TURLAN,

Absents excusés : Véronique RENIER a donné procuration à Josiane CHAUVIN, Serge VANNIER a donné procuration à Jean Marie BOSSÉ, Pascale AUBRY

Absents : Madame Florence DUPUIS, Monsieur Dominique NEVOUX, Monsieur Loïc FREMONT

Secrétaire de séance : Madame Josiane CHAUVIN

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé sans observation

Ordre du jour

DELIBERATIONS

- ✓ **COMMISSION DES FINANCES : TARIFS – CRÉDITS – SUBVENTIONS 2014 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**
- ✓ Location du Lavoir
- ✓ Interventions du SIEMML (dépannages)
- ✓ Modification des statuts du SIEMML (installation de bornes pour véhicules électriques)
- ✓ Desserte basse tension construction nouvelle
- ✓ Mise à disposition des locaux MCL et Salle de la Prairie pour le RAM
- ✓ Remboursement dégradations jeux Lotissement plan d'eau
- ✓ Fossaie II : alimentation gaz naturel
- ✓ Avenant Bail Bureau de poste de Bel Air
- ✓ Virement de crédits
- ✓ Entretien sentier de randonnée
- ✓

DIVERS

- ✓ Lettre Collectif Combréen (rayonnements électromagnétiques)
- ✓ Lettre Police de l'eau Curage Plan d'eau
- ✓ Elevage avicole La Chapelle Hullin
- ✓ Remise prix des écoles fleuries


















Commission des Finances du 20 novembre 2013

Chaque conseiller a été destinataire du projet de compte rendu de la commission des finances














TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES COMMUNAUX-- ANNÉE 2014

Sur proposition de la Commission des Finances,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs des différents services communaux pour l'année 2014

Détails des Services	Tarifs 2014 Au 1 ^{er} janvier	
<u>PHOTOCOPIES</u>		
 A4 NOIR & BLANC (la page)	0.25 €	Particuliers
 A3 NOIR & BLANC (la page)	0.50 €	Particuliers
 A4 NOIR & BLANC (la page)	0.15 €	Associations
 A3 NOIR & BLANC (la page)	0.15 €	Associations
 A4 Couleur (la page)	0.50 €	Particuliers
 A3 Couleur (la page)	1.00 €	Particuliers
 A4 Couleur (la page)	0.30 €	Associations
 A3 Couleur (la page)	0.30 €	Associations
<u>CARTES D'ORIENTATION</u>	1.20 €	
<u>BIBLIOTHEQUE</u>		
 Adhésion Adulte	10.00 €	A l'année
 Adhésion Enfant	5.00 €	A l'année
 Demi – tarif (demandeurs emploi -	5.00 €	A l'année
 Photocopies A4 Noir & blanc	0.30 €	
 Photocopies A3 Noir & blanc	0.60 €	
 Document imprimé	0.30 €	
 Document détérioré ou perdu livre		
◇ Album BD	10.00 €	
◇ BD	12.00 €	
◇ Livre	22.00 €	
◇ CD ou DVD	25.00 €	
<u>TERRAIN DE TENNIS DE COMBREE</u>		
 1 - Pour tout joueur de tennis domicilié sur la commune mais n'appartenant pas à un club de tennis de Combrée ou Bel Air	3.50 €/heure	quelque soit le nombre de joueur
 2 - Pour tout joueur de tennis extérieur à la commune	7.50 €/heure	quelque soit le nombre de joueur

<u>UTILISATION SALLE DE SPORTS</u>			
✚ Location pour spectacle des associations locales	250.00 €	Salle nue pour 36 heures Avec podium pour 36 heures	
✚ Location pour spectacle des associations locales	350.00 €		
<u>ACTIVITES SPORTIVES VACANCES SCOLAIRES</u>			
✚ Demi - journée	3.00 €		
✚ Journée	5.00 €		
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>			
✚ Enfant	3.20 €		
✚ Adulte	4.10 €		
<u>GARDERIE PERISCOLAIRE</u>			
✚ ½ heure	1.00 €		
<u>ECOLE DES SPORTS (Cotisation Annuelle)</u>			
<u>Enfant domicilié sur la commune</u>			
✚ 1 ^{er} Enfant	15.00 €		
✚ 2 ^{ème} enfant	10.00 €		
✚ 3 ^{ème} enfant	5.00 €		
<u>ECOLE DES SPORTS (Cotisation Annuelle)</u>			
<u>Enfant domicilié hors commune</u>			
✚ 1 ^{er} Enfant	20.00 €		
✚ 2 ^{ème} enfant	15.00 €		
✚ 3 ^{ème} enfant	10.00 €		
<u>CONCESSIONS CIMETIERES Combrée et Bel Air</u>			
✚ Adulte 50 ans	200.00 €	2 m ²	
✚ Adulte 30 ans	150.00 €	2 m ²	
✚ Adulte 15 ans	100.00 €	2 m ²	
✚ Columbarium : 50 ans	940.00 €	1 m ²	
✚ Columbarium : 30 ans	600.00 €		
✚ Columbarium : 15 ans	330.00 €		
✚ Cases funéraire (1case pour 2 urnes) personnes n'ayant jamais vécu ou n'ayant aucune attache à Combrée : 15 ans	1 050.00 €		
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>			
✚ 10 ans (Plaque)	100.00 €		
✚ Redevance de mise à disposition pour les personnes non domiciliées sur la commune	50.00 €		

<u>Droit de place pour commerces ambulants</u>		
 pour 4 mètres d'étal maximum et moins 3T5	2.50 €	
 Pour tous les véhicules plus de 3T5	22.00 €	
<u>LOCATION DES BARRIÈRES</u>		
 Associations ou sociétés locales	Gratuit	
 Particuliers / Associations et Sociétés hors commune	2.00 €	Par jour et par barrière
<u>VENTE de Terre Végétale</u>		
 Le m ³	15.00 € /m³	Particuliers
<u>DIVAGATION DES CHIENS</u>		
 1 ^{ère} capture	15 € + 10 € par jour dès la 1^{ère} heure	
 2 ^{ème} capture		
 Dépôts sauvages	75.00 €	
 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	700.00 €	Par logement pour les constructions nouvelles et les constructions existantes
 CONTROLE DE LA CONFORMITE DES RACCORDEMENTS AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	70.00 € /par contrôle	
 PARTICIPATION NATATION SCOLAIRE	26.00 € par enfant	
<u>VENTE DE BOIS EN FORET COMMUNALE</u>		
 Chêne	16 € le stère	
 Autre bois que le Chêne	13 € le stère	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les tarifs figurant au tableau ci-dessus à partir du 1^{er} JANVIER 2014

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs AU 1^{ER} JANVIER 2014 et transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé



TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ANNÉE 2014

Sur proposition de la Commission des Finances,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour l'année 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'appliquer les tarifs figurant au tableau ci-dessous à partir du 1^{er} JANVIER 2014

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs AU 1^{ER} JANVIER 2014 et transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé

	Association de la Commune		Habitants et entreprises de la commune		Habitants Entreprises et Associations Hors Commune	
	Location	Chauffage	Location	Chauffage	Location	Chauffage
Maison Commune de Loisirs						
la journée	70,00	70,00	145,00	70,00	175,00	70,00
la journée supplémentaire			65,00	70,00	75,00	70,00
Tarif remise clés La veille à 17 heures			30,00	35,00	40,00	35,00
Vin d'Honneur			60,00	35,00	65,00	35,00
Forfait vaisselle pas de vaisselle						
Forfait ménage	45,00		45,00		45,00	
Forfait Tri des déchets	30,00		30,00		30,00	
Forfait intervention Service Technique	30,00		30,00		30,00	
Salle Planche	Location	Chauffage	Location	Chauffage	Location	Chauffage
la journée	60,00	40,00	120,00	40,00	160,00	40,00
la journée supplémentaire	30,00	40,00	60,00	40,00	80,00	40,00
Tarif remise clés La veille à 17 heures			30,00	20,00	40,00	20,00
Vin d'Honneur			70,00	20,00	80,00	20,00
Forfait vaisselle	10,00		45,00		45,00	
Forfait ménage	45,00		45,00		45,00	
Forfait Tri des déchets	30,00		30,00		30,00	
Forfait intervention Service Technique	30,00		30,00		30,00	
Salle de la Prairie	Location	Chauffage	Location	Chauffage	Location	Chauffage
la journée	50,00	40,00	100,00	40,0	140,00	40,00
la journée supplémentaire	25,00	40,00	50,00	40,00	70,00	40,00
Tarif remise clés La veille à 17 heures			25,00	20,00	35,00	20,00
Vin d'Honneur			50,00	20,00	60,00	20,00
Forfait vaisselle	10,00		45,00		45,00	
Forfait ménage	45,00		45,00		45,00	
Forfait Tri des déchets	30,00		30,00		30,00	

Forfait intervention	30.00		30.00		30.00	
Service Technique						

~~~~~

### **École privée Saint François et Notre Dame des Ardoisières - Contrats d'Association - Participation Financière aux frais de fonctionnement - Année 2014 – versement anticipé 1/3 participation 2013**

Par arrêté en date du 18 novembre 2003 Monsieur le Préfet de Maine et Loire a signé au nom de l'État **des contrats d'association** avec les Écoles primaires privées mixte Saint François et Notre Dame de Ardoisières Dans ce cadre la commune est tenue de verser aux Écoles privées le coût de fonctionnement équivalent d'un enfant scolarisé à l'École Publique.

Sur proposition de la Commission des Finances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### **DE VERSER par anticipation sur l'année 2014**

- A l'École primaire privée mixte Saint François la somme de 13 471 € soit 1/3 de la participation allouée en 2013
- A l'École Notre Dame des Ardoisières la somme de 6 798 € soit 1/3 de la participation allouée en 2013

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 --- AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS**

Sur proposition de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE D'ALLOUER** pour l'année 2014 à chaque association, Société ou Coopérative désignées ci-après une subvention

| <b>Associations ou Organismes</b>      | <b>Décisions<br/>11 décembre 2013<br/>Pour l'année 2014</b> |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b><u>Sportives</u></b>                |                                                             |
| Aux Amis de la Pétanque                | <b>50,00</b>                                                |
| Société des Courses de Combrée         | <b>500,00</b>                                               |
| Sporting Pétanque Club Bouillé Bel Air | <b>50.00</b>                                                |

|                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Entente du Haut Anjou                                                        | 9 000.00 |
| Entente Haut Anjou (enveloppe formation)                                     | 963.00   |
| USCBAN                                                                       | 1 560.00 |
| USCBAN (enveloppe formation)                                                 | 2 515.00 |
| Tennis Club de l'Ombrée                                                      | 270.00   |
| Tennis Club de l'Ombrée (enveloppe formation)                                | 1 035.00 |
| Vélo Club Lionnais (section VVT)                                             | 150.00   |
| Sport Adapté                                                                 | 50.00    |
| <b><u>Culturelles</u></b>                                                    |          |
| Comité des fêtes de Bel-Air                                                  | 300,00   |
| Comité des fêtes de Combrée                                                  | 1 000,00 |
| Comité des fêtes de Bel-Air et Coimbrée / Amicale pompiers (Feux d'artifice) | 2 750,00 |
| Familles Rurales ALSH                                                        | 1 445.00 |
| Familles Rurales de Combrée                                                  | 50.00    |
| <b><u>Divers</u></b>                                                         |          |
| Anciens combattants Combrée                                                  | 90,00    |
| Comité de Combrée FNACA                                                      | 200,00   |
| Asso Foyer Club "Henri Busson"                                               | 50,00    |
| Amicale des Sapeurs Pompiers                                                 | 1 680,00 |
| <b><u>ÉCOLES et Garderies Périscolaires</u></b>                              |          |
| Coopérative Maternelle Publique                                              | 2 223.10 |
| Coopérative groupe scolaire publique                                         | 8 252.90 |
| Coopérative Scolaire École Privée de Combrée (École Saint François)          | 4 254.40 |
| Coopérative École Privée Bel-Air (Notre Dame des Ardoisières)                | 2 778.60 |
| USEP de l'Ombrée                                                             | 420.00   |
| Garderie Périscolaire école Notre Dame des Ardoisières                       | 331.52   |
| Garderie Périscolaire école St François                                      | 1 225.18 |
| <b><u>Associations ou Organismes Hors-Commune</u></b>                        |          |
| Arbre vert de Nyoiseau                                                       | 220,00   |
| Association Mouvement Vie Libre                                              | 100,00   |
| Fondation du patrimoine                                                      | 100.00   |
| Humani Anjou Maroc                                                           | 50,00    |
| Secours Catholique                                                           | 100.00   |
| La Fraternelle                                                               | 100.00   |
| ALSH Noyant la Gravoyère                                                     | 3 000.00 |
| Solidarité Paysans Maine et Loire                                            | 100.00   |

Jean Marie Bossé présente la demande de subvention de l'Association Tennis de Table.

### ***1. Rappel historique de cette section.***

*La section du tennis de table existe sur la commune depuis plusieurs années. Il y a eu des hauts et des bas concernant le nombre de licenciés, mais depuis 5/6 ans le nombre de licenciés progressait.*

*Jusqu'en 2011 cette section faisait partie intégrante de l'E.H.A. Elle recevait sa côte part financière de l'E.H.A comme les autres sections composant ce regroupement. La répartition se faisant forfaitairement par rapport aux*



nombre de licenciés par section Au cours de l'année 2011, des membres, venus de l'extérieur, ont voulu impulser un changement dans le fonctionnement. Ils souhaitaient voir ce groupe monter en puissance pour disputer un championnat plus élevé. Ils souhaitaient également obtenir une salle chauffée pour les compétitions et entraînements pendant l'hiver. Une scission s'opéra alors d'avec l'E.H.A et les responsables créèrent l'association de tennis de table de Noyant-Combrée-Pouancé (N.C.P Tennis de Table). Le siège fut situé au Bourg-d'Iré et ces responsables se tournèrent vers la salle de Noyant-la-Gravoyère pour pouvoir disputer les matches de championnat. La salle de Pouancé étant réservée aux entraînements. Celle de Combrée également aux entraînements et à la compétition lorsque le climat était propice. Malheureusement, des conflits internes ont émaillé la bonne entente au fil des mois et des membres sont partis.

## 2. La section aujourd'hui.

En date du 22 novembre, la section nous fait part d'une sollicitation de subvention pour l'année 2014. Nous constatons que le siège social a changé puisqu'il est maintenant situé à Pouancé. La section a laissé de côté la commune de Noyant-la-Gravoyère qui leur a supprimé les créneaux de leur salle.

Maintenant nous avons 8 joueurs originaires de Combrée qui font partie intégrante de leur section. Sachant que dans d'autres sections sportives de la commune, nous ne recevons rien pour leurs joueurs licenciés venant des communes extérieures. Est-ce que nous agissons de même pour celle du tennis de table ou attribuons nous le même montant minimum qu'aux autres associations ?

En 2012, le Conseil Municipal avait statué sur les demandes de subvention des associations dont le siège social est hors de notre commune.

**Seules les associations dont le siège social est sur la commune de Combrée sont subventionnées.**

**Le conseil municipal confirme cette décision (11 voix pour – 1 abstention)**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Objet : SUBVENTION CANTINE ÉCOLE PRIVÉE SAINT-FRANÇOIS – Année 2013**

Sur proposition de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'allouer au titre de l'année 2013 une subvention à la cantine de l'École Privée Saint-François.  
Le versement est effectué sur le budget 2014

↳ 1,40 € par repas servi soit la somme **de 8 944.60 €** (6389 repas)

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## Crédits Scolaires 2014

Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal décide **D'ADOPTER** les tarifs ci-après pour l'attribution des crédits fournitures et récompenses scolaires au titre de l'année 2014

| Détails des Crédits                       | Montant /élève         | Effectifs /<br>Crédit global            |
|-------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|
| <b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>              |                        |                                         |
| ◇ Ecole Primaire Publique                 | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>135 élèves<br/>soit (3 844.80 €)</b> |
| ◇ Ecole Maternelle Publique               | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>77 élèves<br/>soit (2 192.96 €)</b>  |
| ◇ Ecole Privée Notre Dame des Ardoisières | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>34 élèves<br/>soit (968.32 €)</b>    |
| ◇ Ecole Privée St François                | <b>28.48 € /élève</b>  | <b>76 élèves<br/>soit (2 164.48)</b>    |
|                                           |                        |                                         |
| <b>RECOMPENSES SCOLAIRES</b>              |                        |                                         |
| ◇ Ecole Primaire Publique                 | <b>15.40 € / élève</b> | <b>135 élèves<br/>soit (2 079 €)</b>    |
| ◇ Ecole Maternelle Publique               | <b>15.40 € / élève</b> | <b>77 élèves<br/>soit (1 185.80 €)</b>  |
| Ecole Privée Notre Dame des Ardoisières   | <b>15.40 € / élève</b> | <b>34 élèves<br/>soit (523.60 €)</b>    |
| ◇ Ecole Privée St François                | <b>15.40 € / élève</b> | <b>76 élèves<br/>soit (1 170.40 €)</b>  |
|                                           |                        |                                         |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'appliquer les crédits sus désignés à partir du 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs et pour transmettre cette délibération au Trésor Public de Pouancé

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Objet : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2013**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE D'ALLOUER** à l'association désignée ci-après une subvention

| Associations ou Organismes                            | Subventions 2013<br>votées<br>par le CM 11/12/2013 |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Foyer Laïque Education permanente Noyant la Gravoyère | 372.50 €                                           |

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

Objet : Elaboration Plan de gestion de la Vallée du Misengrain – Participation financière de la Commune

Le S.B.O.S et les communes riveraines du Misengrain ont souhaité engager l'élaboration d'un plan de gestion de la Vallée du Misengrain.

Pour l'élaboration de ce plan de gestion, une chargée de mission a été recrutée par le SBOS.

La mission a été estimée à 15 000 € TTC et la commune de Combrée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 375.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ✓ Décide de participer au financement de cette étude pour un montant de 375.00 €
- ✓ Donne tout pouvoir à M le Maire pour assurer l'exécution de cette décision et informer Monsieur le Président du SBOS.

~~~~~

**Objet : SUPPRESSION DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL – POURSUITE DES ACTIVITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'année 2013-2014, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ne fait pas d'appel à projet Contrat Educatif Local (CEL).

L'action Atelier du patrimoine relevait du CEL, et à ce titre, bénéficiait d'une aide financière.

L'aide financière du CEL n'étant pas renouvelée, la commission des Finances a examiné la possibilité ou non de poursuivre cette activité pour l'année à venir, aucune participation financière n'est à ce jour demandée aux familles pour les enfants inscrits à cet atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- ✓ Décide de poursuivre **exclusivement pour l'année scolaire 2013-2014** l'activité Atelier du Patrimoine inscrite au Contrat Educatif Local **dans la limite de 7 enfants maximum.**
- ✓ Donne tout pouvoir à M le Maire pour assurer l'exécution de cette décision et informer Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Pouancé-Combrée



**CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE (période du 13 juillet au 31 décembre 2013)  
ET Madame Perrine BOULAY**

Par délibération du 4 juillet 2013 le conseil municipal avait décidé de louer l'immeuble commercial situé Zone de loisirs à Combrée dénommé « Le Lavoir » à Mme Perrine BOULAY pour la période du 13 juillet 2013 au 31 décembre 2013 sur la base d'un loyer mensuel de 400 € HT. Aucun loyer n'était demandé du 13 juillet au 12 septembre 2013.

**Considérant** que cette activité est liée essentiellement à la saison d'été,  
**Considérant** le non paiement des loyers sur la période du 13 septembre au 31 décembre 2013,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres

**DECIDE** de fixer le loyer pour la période mentionnée ci-dessus à la somme forfaitaire de 100 € (Cent Euros) à laquelle s'ajoute la TVA à 19.60 %.

**AUTORISE** M le Maire à procéder à une remise de dette d'un montant de 1 340 € HT (TTC 1 602.64 €) et à procéder aux opérations budgétaires nécessaires liées à cette décision et notamment au virement de crédit ci-après :

Section Fonctionnement

| Articles | DEPENSES                                                   | Crédits en +<br>11/12/2013 | Crédits en -<br>11/12/2013 | Total DM<br>11/12/2013 |
|----------|------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------|
| 6453     | Cotisations caisses retraite                               |                            | 1 500.00                   | 118 500 .00            |
| 6718     | Autres charges exceptionnelles<br>Sur opération de gestion | 1 500.00                   |                            | 1 500.00               |



## Orientations budgétaires 2014

## Evolution dépenses fonctionnement

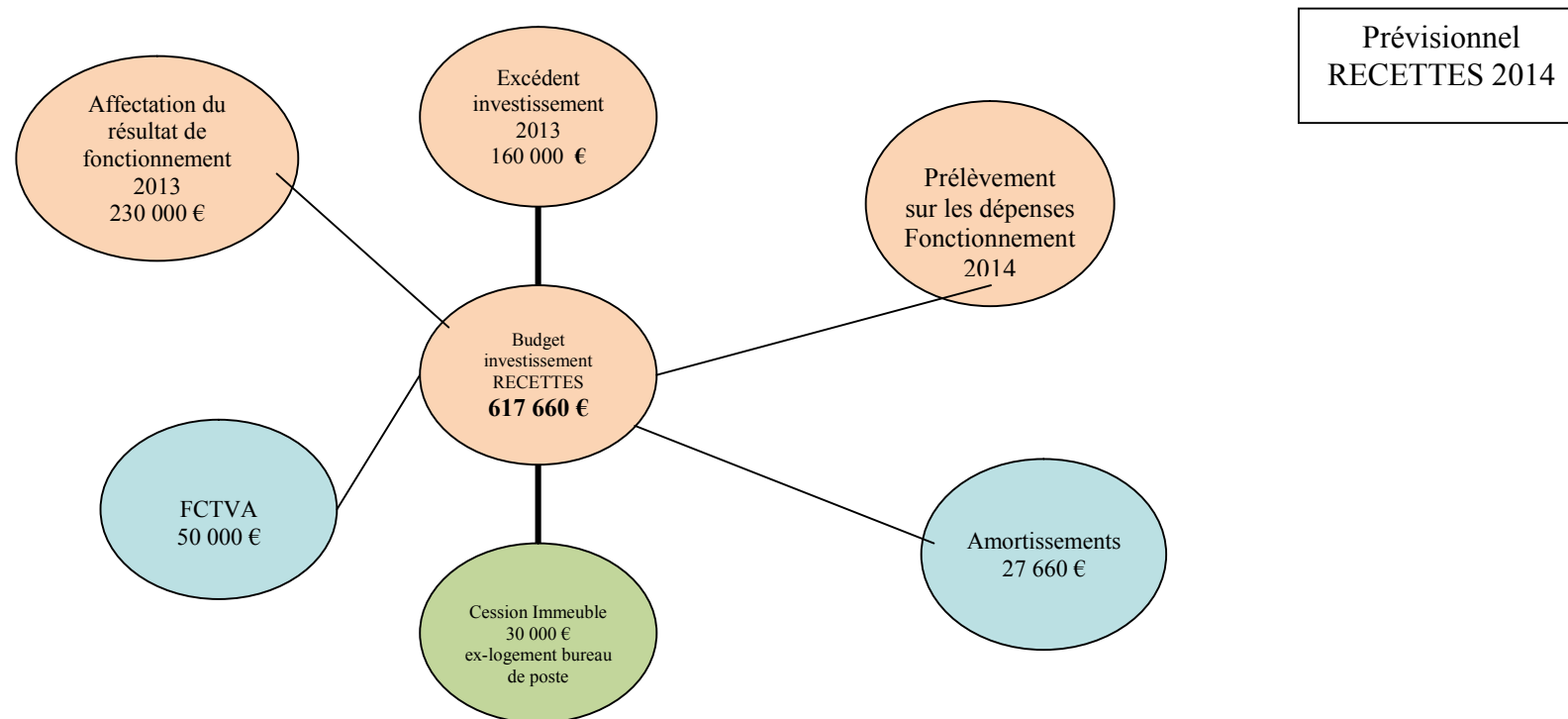
|                 | 2013 | 2013<br>(19/11) | 2012         | 2011         | 2010         | 2009         | 2008         |
|-----------------|------|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Recettes</b> |      | 2 044 621.86    | 2 070 190.28 | 2 213 973.11 | 2 162 298.89 | 2 009 705.90 | 1 895 679.92 |
| <b>Dépenses</b> |      | 1 661 899.81    | 1 833 130.61 | 1 939 544.04 | 1 918 960.40 | 1 674 952.31 | 1 729 734.31 |
| <b>Excédent</b> |      | 382 722.05      | 237 059.67   | 274 429.07   | 243 338.49   | 334 753.59   | 165 945.01   |

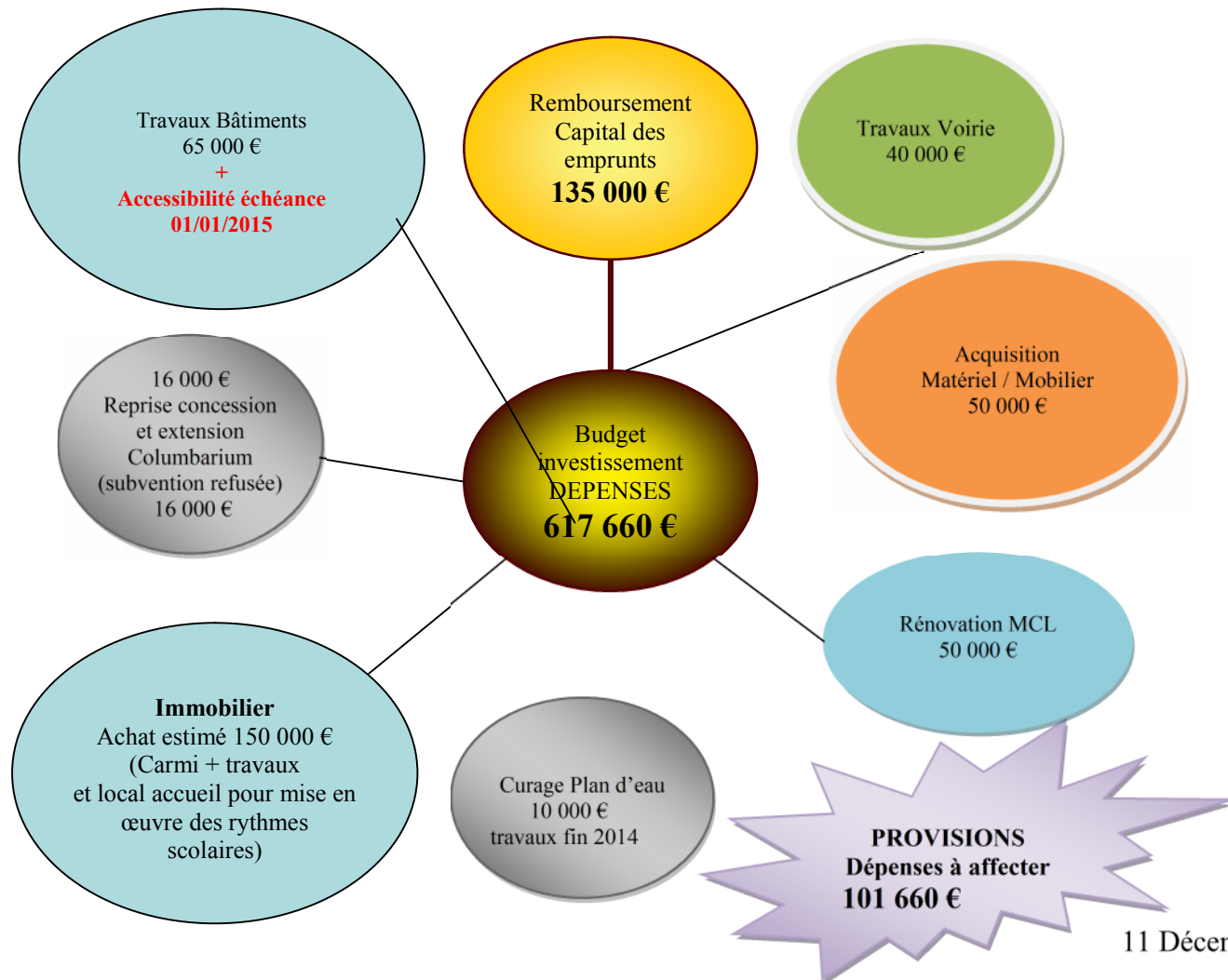
dépenses Novembre / décembre 2013 ( salaires décembre ± 72 000 € et ± 80 000 autres dépenses)  
estimation de l'excédent de fonctionnement à affecter pour 2014 **230 000 €**

## Base de réflexion

|                                     | Budget 2013 | Budget 2014 | Observations                        |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------------------------------|
| Dépenses réelles                    | 1 876 325   | 1 876 325   |                                     |
|                                     |             | 18 763      | 1 % ↑TVA + éco taxe                 |
|                                     |             | 15 000      | 4 mois rythmes scol                 |
|                                     |             | 1 910 088   | s/total                             |
| Prélèvement dépenses investissement | 166 357     | 132 594     | Prélèvement dépenses investissement |
| Total                               | 2 042 682   | 2 042 682   |                                     |

1<sup>ère</sup> observation **à budget constant** le prélèvement diminue de 33 763 €





Prévisionnel  
DEPENSES 2014

**Travaux Bâtiments**

Chéneaux mairie : 14 567.65 € TTC (il y a urgence)  
Prévoir travaux accessibilité des bâtiments : évaluation Qualiconsult : 154 935 €  
Tableau de synthèse [Tableau Synthèse 04-11-2013.xlsx](#)  
Inscription 2014 : 50 000 €

Accueil si nécessaire pour mise en œuvre rythmes scolaires sur Combrée  
Accueil pour mise en œuvre des rythmes scolaires sur Bel Air plus complexe

**Travaux Voirie**

Seconde tranche rénovation EP Bel Air : 6 000 €  
Travaux mise aux normes accessibilité  
Bel Air : 82 305 € (dont 45 800 € pour remédier à des zones dont le taux d'accessibilité est de 30 %)  
Combrée : 161 230 € (dont 57 400 € pour remédier à des zones dont le taux d'accessibilité est de 30 %)  
Inscription 2014 : 30 000 €

Travaux urbanisation parcelles supplémentaires à Bel Air (prévoir un budget lotissement)

**Acquisition matériel**

Four restaurant scolaire : 7 000 € TTC  
Bibliothèque : informatique + Bac DVD : 1 500 €  
Matériel de Voirie : Tondeuse John Deer : 30 000 €  
Autres matériel :

11 Décembre

Proposition de la commission : modifier les modalités de financement du Budget Fossaie II

Actuellement ce budget (estimé à 410 000) est financé avec une avance du budget général de 230 000 € pour la phase provisoire. La phase définitive doit être financée par la vente des terrains. Cette avance prive le budget général de financement. La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires impactera également nos charges de fonctionnement.

*Proposition : financer le projet de lotissement par le recours à l'emprunt (environ 230 000 €) dont les charges seront remboursées par la vente des terrains.*

*Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition*



Madame Boulay souhaite poursuivre son activité car la clientèle sur la semaine commence à se fidéliser mais les difficultés de chauffage du bâtiment (déjà anciennes) génèrent des pertes de fréquentation de la clientèle sur le week end.

S'il y a cessation d'activité, la clientèle ne reviendra pas.

Il est proposé de mettre un poêle à granulés (environ 4 000 €) pour améliorer le chauffage.

Il est observé également l'absence d'éclairage du parking et la présence de flaques d'eau devant et dans l'allée conduisant au bâtiment. Le service technique interviendra pour y remédier.

Compte tenu de ces éléments le Conseil Municipal doit statuer sur les modalités financières de location.

**Il est proposé et adopté à l'unanimité un loyer de 100 € HT par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014.**

**CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE (période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014)  
ET Madame Perrine BOULAY**

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de louer à Madame Perrine BOULAY l'immeuble commercial situé Zone de loisirs à Combrée dénommé « Le Lavoir »

Les locaux présentement loués devront servir au preneur exclusivement à l'exploitation d'un bar, d'une restauration traditionnelle et vente à emporter. Ils ne pourront être utilisés, même temporairement à un autre usage et il ne pourra y être exercé aucun autre commerce que celui sus indiqué.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014.

La présente location est respectivement consentie et acceptée moyennant **un loyer mensuel HT de 100 €**. **Il sera soumis à la T.V.A.**

Le 1<sup>er</sup> paiement aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.





## Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage

VU l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### ARTICLE 1

La commune de COMBRÉE par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2013 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

- |                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| ✓ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires |               |
| ✓ Montant de la dépense                                             | 342.66 € TTC  |
| ✓ Taux du fonds de concours                                         | 75 %          |
| ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML                    | 257.00 € TTC  |
|                                                                     |               |
| ✓ Réparation du réseau de l'éclairage public                        |               |
| ✓ Montant de la dépense                                             | 1 000.95 € HT |
| ✓ Taux du fonds de concours                                         | 75 %          |
| ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML                    | 750.71 € HT   |
|                                                                     |               |
| ✓ Réparation du réseau de l'éclairage public                        |               |
| ✓ Montant de la dépense                                             | 546.97 € HT   |
| ✓ Taux du fonds de concours                                         | 75 %          |
| ✓ Montant du fonds de concours à verser au SIEML                    | 410.23 € HT   |

Le versement sera effectué en une SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

### ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

### ARTICLE 3

Le Maire de la commune de Combrée

Le Comptable de la commune de Combrée

Le Président du SIEML

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération



## Modification des statuts du SIEML – Acquisition de la compétence « mobilité électrique »

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2007 approuvant la modification des statuts du SIEML,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 15 octobre 2013 autorisant le Président à lancer la procédure de consultation auprès des membres adhérents du SIEML conformément aux dispositions du CGCT afin de disposer de la compétence « mobilité électrique » au profit du SIEML,

**Vu** l'article L.2224.37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

La commune de COMBRÉE

Considérant l'offre inexistante d'infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le territoire de la commune pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

**APPROUVE** la modification des statuts du SIEMML lui donnant compétence pour la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques en insérant l'article complémentaire suivant :

**« Article 4.3 – Infrastructures de charge pour véhicules électriques :**

*Le syndicat exerce en lieu et place des communes ou EPCI qui lui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ainsi que le système de monétique. »

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Raccordement au réseau de Basse Tension  
Habitation M FREMONT et Mme TUSSEAU

Le Conseil Municipal de la commune de Combrée

VU la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux de desserte basse tension de l'habitation de M Frémont et Mme Tusseau pour un montant de 3 078 € HT

DÉCIDE

De participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues, par le SIEMML d'un montant HT de 3 078 €

| Travaux SIEMML            | Participation de la commune |
|---------------------------|-----------------------------|
| Basse Tension (extension) | 3 078.00 € HT               |



Raccordement au réseau Basse Tension  
Habitation M Frémont et Mme Tusseau

---

Le Conseil Municipal de la commune de Combrée par délibération du 11 décembre 2013 a décidé de participer financièrement aux travaux de desserte basse tension pour l'alimentation de l'habitation de M Frémont et Mme Tusseau.

Monsieur Frémont et Madame Tusseau se sont engagés à rembourser à la commune la somme correspondant au frais de raccordement soit 3 078 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, Le Conseil Municipal,



AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre de recette

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE COMBREE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE POUANCE / COMBREE – Année 2014 Maison Commune des Loisirs et salle de la Prairie



Dans le cadre de ses compétences la Communauté de Communes de Pouancé / Combrée a mis en place un relais assistants maternelles itinérant, et à ce titre la commune de Combrée met à disposition des locaux communaux :

-  La maison commune des loisirs (20 m²)
-  La salle de la Prairie (96 m²)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conventions de mise à disposition gratuite de ces locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE pour l'année 2014 de mettre à disposition de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée à titre gratuit les locaux communaux ci-après :

-  La maison commune des loisirs (20 m²)
-  La salle de la Prairie (96 m²)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite annexée à la présente délibération.

~~~~~

### **Objet : Remboursement dégradations jeux Lotissement du Plan d'eau**

---

Au cours des vacances de la Toussaint des enfants du lotissement Résidence du Plan d'eau ont dégradé un jeu (toboggan) situé sur l'aire de jeux du lotissement du Plan d'eau.

Les Parents acceptent de rembourser à la commune le coût de la réparation

| DESIGNATION                       | QTE  | P.U –TTC. | TOTAL – TTC.           |
|-----------------------------------|------|-----------|------------------------|
| Lames de bois composite (Gédimat) | 8 ml | 9.32      | 74.53                  |
| Temps de travail                  | 4 h  | 21.35     | 85.40                  |
| <u>Montant H.T.</u>               |      |           |                        |
| <u>T.V.A 19.6 %</u>               |      |           |                        |
| <u>TOTAL T.T.C.</u>               |      |           | <b><u>159.93 €</u></b> |

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité  
Le Conseil Municipal

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à émettre **les titres de recettes d'un montant global de 159.93 €** à l'encontre des trois familles soit **respectivement 53.31 €** et à faire tout ce qui sera nécessaire à cette opération.

~~~~~

Objet : Avenant N° 1 au Bail avec la POSTE : restitution des locaux

La commune de COMBREE a donné suivant acte sous seing privé en date du 18 décembre 2008 en bail commercial à la Poste des locaux destinés aux fonctions du bureau de poste et du logement du receveur. Depuis plusieurs années le logement du receveur n'est plus occupé, la surface du logement n'étant plus nécessaire, la Poste restitue à la commune la partie logement.

Le bail commercial doit faire l'objet d'un avenant pour réduire la surface et modifier le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- ✓ D'approuver l'avenant n° 1 au bail commercial et le montant annuel du loyer fixé à 4 262.00 €
- ✓ de fixer la prise d'effet de cet avenant au 1^{er} février 2014
- ✓ D'autoriser M le Maire à signer l'avenant au bail et à faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'exécution de cette décision

~~~~~

**BUDGET GÉNÉRAL**  
**DECISION MODIFICATIVE N°5**

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une modification des crédits votés au budget primitif 2013

Considérant que le Conseil Municipal a la possibilité de modifier le budget jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique,

**Considérant** le tableau présentant l'opération modificative

Section Investissement

| Opérations | DEPENSES                         | Crédits en -<br>11/12/2013 | Crédits en +<br>11/12/2013 | Total Budget<br>11/12/2013 |
|------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 296        | Acquisition de Matériel          |                            | + 1 500                    | 49 200.00                  |
| 275        | Gros travaux bâtiments communaux | - 1 500                    |                            | 13 500.00                  |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**ADOpte** la décision modificative n° 5 telle que figurant ci-dessus ;

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

Fossaie II : Alimentation gaz

Coût 17 951 € avec une participation de GrDF de 810 € soit 17 141 €

~~~~~

**Entretien des sentiers**

Actuellement la commune gère l'entretien des sentiers avec le service technique.

Afin d'optimiser et homogénéiser la qualité de l'entretien sur le canton, il est proposé par la communauté de communes de mettre en place deux modes d'entretien :

- ✓ Entretien en interne par les services communaux
- ✓ entretien par un prestataire extérieur

Le Conseil Municipal décide de conserver l'entretien en interne par les services communaux pour les sentiers de Combrée.

**DIVERS**

- M le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu du « collectif Combréen » sollicitant une réunion d'information sur les rayonnements électromagnétiques.
- Plan d'eau : après étude de la demande la police de l'eau n'autorise pas le curage
- Le projet d'élevage avicole à la Chapelle Hullin a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur après l'enquête publique.
- Le Groupe scolaire de l'Ombree a reçu un prix dans le cadre du concours des écoles fleuries : Classé 1<sup>er</sup> en primaire.

## Réunions :

Cérémonie des Vœux 2014 : samedi 11 janvier à 10h30 à la MCL  
Conseil Municipal 15 Janvier 2014  
Conseil municipal 12 février 2014  
Commission finances 19 février pour tous les budgets  
Vote des budgets 5 mars 2014

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.